



MAIRIE de COUME

37 bis, rue Principale
57220 COUME
Tél./Fax 03 87 35 92 67
Mail : mairie.coume@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 08 février 2023 à 18h

Etaient présents :

Mrs : JM-BRUN, R-DECHOUX, J-F-MULLER, G-MULLER, D- KREMER, J-BOUR, G-JAGER,

G-GRESSET, A-SCHUTZ

Mmes : S-KERN, M-L SCHAUB, V-RESLINGER, V-WEISSE,

Absent excusé : Mr , G-HARTARD

Secrétaire de séance : Mr Jonathan BOUR

La séance est ouverte à 18 heures 07 minutes par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME qui a remercié les conseillers pour leur présence.

Le maire rappelle aux conseillers qu'une réunion est prévue samedi 11/02 à 9h30 pour faire un bilan à mi-mandat.

Le maire propose à l'assemblée de rajouter 1 point à l'ordre du jour : point 2023-02-15 Convention entre la DGFIP et la commune, le CM approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance portait sur l'examen des points suivants :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 novembre 2022

Le procès-verbal du 23 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2023-02-01 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Monsieur le Maire, présente la vue d'ensemble du budget communal :

Section fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Dépenses fonctionnement | 348.117,25€ |
| Recettes fonctionnement | 466.604,09€ |
| | |
| Excédent de fonctionnement | 118.486,84€ |
| Excédent de fonctionnement N-1 | 199.026,77€ |
| Affectation | -154.126,23€ |
| Résultat de clôture 2022 | <u>163.387,38€</u> |

Section d'investissement

| | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| Dépenses d'investissement | 448.450,88€ |
| Recettes d'investissement | 572.889,80€ |
| | |
| Excédent d'investissement | 124.438,92€ |
| Déficit d'investissement reporté N-1 | 56.973,77€ |
| Résultat de clôture 2022 | <u>181.412,69€</u> |

Le résultat de clôture global est de **344.800,07€**

Le Maire quitte la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raymond DECHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif dressé par le Maire, a voté et arrêté les résultats de l'exercice présentés ci-dessus.

2023-02-02 COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2022 présenté par le receveur municipal et dont les chiffres sont en concordance avec ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

2023-02-03 AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Sur proposition du Maire, le CM décide comme suit l'affectation du résultat 2022 à inscrire au budget primitif 2023, comme suit :

- au compte R/001 excédent d'investissement reporté : **181.412.69€**
- au compte R/1068 : besoin de financement en section d'investissement : **43.825,00€**
- au compte R/002 : excédent de fonctionnement reporté : **119.562,38 €**

2023-02-04 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire, présente la vue d'ensemble du budget lotissement :

Section fonctionnement

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Dépenses fonctionnement | 0€ |
| Recettes fonctionnement | 0€ |
| | |
| Excédent de fonctionnement | 0€ |
| Excédent de fonctionnement N-1 | 0€ |
| Affectation | 0€ |
| Résultat de clôture 2022 | 0€ |

Section d'investissement

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Dépenses d'investissement | 0€ |
| Recettes d'investissement | 0€ |
| | |
| Excédent d'investissement | 0€ |
| Déficit d'investissement reporté N-1 | 0€ |
| Résultat de clôture 2022 | 0€ |

Le résultat de clôture global est de **0€**

Aucune opération n'a été enregistrée sur l'année 2022.

Le Maire quitte la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raymond DECHOUX, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif pour le lotissement de l'exercice 2022 dressé par le Maire, a voté et arrêté les résultats de l'exercice présentés ci-dessus.

2023-02-05 COMPTE DE GESTION 2022 LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2022 présenté par le receveur municipal et dont les chiffres sont en concordance avec ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

2023-02-06 AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT

Sur proposition du Maire, le CM décide comme suit l'affectation du résultat 2022 à inscrire au budget primitif 2023, comme suit :

- au compte R/001 excédent d'investissement reporté : **0€**
- au compte R/1068 : besoin de financement en section d'investissement : **0€**
- au compte R/002 : excédent de fonctionnement reporté : **0 €**

2023-02-07 MODIFICATION STATUT CCHPB

Par délibération du 28 novembre 2022, le Conseil communautaire de la CCHPB a adopté une modification statutaire pour ajouter au bloc de compétences facultatives la compétence «réalisation de groupements de commande publique pour le compte des communes membres conformément à l'article L5211-4-4 du CGCT.

Le Conseil Municipal approuve cette modification statutaire de la CCHPB.

2023-02-08 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT D'UN AGENT COMMUNAL

Le Maire rappelle que Mme LALLEMAND Marie-Léa a été recrutée le 1^{er} février 2022. Il propose de reconduire le contrat pour une nouvelle durée de 1 an à compter du 1^{er} février 2023 et de porter la quotité hebdomadaire de 7h à 8h (soit 6.67 heures en valeur annualisée) au regard de la qualité du service et la charge de travail.

2023-02-09 AVENANT AU CONTRAT D'AGENT D'ANIMATION

Le Maire rappelle que Mme Muriel BERVILLER a été recrutée en qualité d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23h à compter du 1^{er} septembre 2022.

L'augmentation exponentielle de la fréquentation du périscolaire de Coume depuis la rentrée de septembre 2022 occasionne un accroissement de travail évalué à 2h hebdomadaires.

Le Maire propose de fixer à 25heures hebdomadaires la quotité de travail (soit 19.52h en durée annualisée) de l'agent d'animation à compter du 1^{er} février 2023.

2023-02-10 DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE SORTIE MOULIN DE BUDING

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 135 euros représentatifs des frais de transport à une sortie scolaire de l'école maternelle.

2023-02-11 ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A METHA A4

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une procédure de consultation engagée par le Préfet de la Moselle et qui concerne l'exploitation d'une unité de méthanisation à Boulay avec 3 stockages déportés sur la commune de Helstroff, Brettnach et Bibiche.

La commune de Coume, incluse dans le périmètre d'épandage à raison de 8.65 hectares des boues issues du cycle de méthanisation est appelée à émettre un avis sur cette demande.

Comme il l'avait déjà fait à l'occasion d'une consultation précédente (unité de méthanisation d'Ottonville) le CM se déclare non qualifié pour émettre un avis sur ce projet et attend des autorités sanitaires qu'elles exercent tous les contrôles visant à prévenir des risques sanitaires en lien avec ces épandages

2023-02-12 ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE DENTING

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la création d'un parc éolien sur la commune de Denting par la société « Parc éolien Ban Saint Jean ».

Les communes limitrophes au projet sont invitées à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Le Maire rappelle que la commune de Coume a été tenue informée depuis son origine sur ce projet éolien et qu'elle a été consultée, s'agissant notamment des mesures compensatoires mise en œuvre à l'égard des communes voisines.

De ce fait, elle émet un avis favorable à ce projet.

2023-02-13 PARTICIPATION FC COUME

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une somme de 1400 euros de la part du Football club de Coume à titre de participation de l'association aux frais engagés par la commune pour les installations sportives au cours de l'année 2022.

2023-02-14 TRAVAUX RACCORDEMENT DE RESEAUX RUE DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal autorise le Maire a effectuer un titre à l'ordre de Mr MARTINELLE pour le raccordement au réseau pour un montant de 4 865,75 euros.

2023-02-15 CONVENTION ENTRE LA DGFIP ET LA COMMUNE

Après explications par le Maire, le CM donne son accord pour la signature d'une convention de recouvrement des produits locaux entre la DGFIP et la commune fixant comme objectif le renforcement des relations de travail entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux. Afin d'y parvenir un véritable partenariat doit se développer, fondé sur l'ensemble des acteurs et de leurs services.

DIVERS

Le Maire communique au CM la lettre de vœux du Maire de Verrières qui renouvelle ses remerciements pour l'accueil réservé à la délégation en 2022.

Le Maire consulte le CM sur les investissements à envisager dans le cadre de la préparation du budget 2023. Les priorités seront données aux opérations suivantes :

- Finition du programme de restructuration de la mairie et de l'atelier
- Finition du programme de plantation en forêt communale
- Changement des fenêtres de l'école primaire
- Etude chauffage de la salle des fêtes
- Etude lotissement et permis d'aménager
- Autres (éclairage led stade, rue Basse...)

Débroussaillage et fauchage voies et chemins

Le Maire informe le CM que cette prestation sera confiée à compter de 2023 à la Société de la Famille Schertz en remplacement de la société BG débroussaillage de Gresset Bertrant.

Photovoltaïque

Information sur l'avancement du dossier de couverture photovoltaïque du vestiaire dans le cadre d'un dispositif d'autoconsommation collective Interrogation du CM sur un projet de création de ferme photovoltaïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.

Jean-Michel BRUN,

Le Maire

